

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, M. Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie, M. Vandé Yves

Membres absents : Mme Quinard Christine, M. Brun Samuel et Mme Kilque Sylvie (pouvoir donné à M. Mozzi-Ravel Jacques)

Quorum : 8

Secrétaire : M. Weill Rémi

### **Ordre du Jour**

- Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2023
- Projet Parc communal et voies douces :
  - Point sur les subventions obtenues
  - Plan de financement pour les demandes de subvention
- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Haie : futures plantations
- Convention avec le SIVU de mise à disposition de personnel et autres frais
- Eglise et journée du patrimoine
- Représentant artistique de la commune au CARUG
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses
  - Cérémonie de commémoration du 11 novembre

**Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2023** à l'unanimité (vote à main levée)

### **Projet Parc communal et voies douces :**

- **Point sur les subventions obtenues**

Lors du dernier conseil le maire a annoncé que le projet ne bénéficierait pas de la DETR. Par ailleurs, il indique que la commune a reçu la notification pour l'attribution de 2 subventions :

ANS : 16135,00 € pour les installations sportives dans le parc

Amendes de police : 25310,41 € pour la partie voie douce

Le maire propose que les projets soient maintenus et que les travaux de la partie voie douce démarrent avant la fin de l'année. La DETR sera demandée l'année prochaine pour la partie parc et des subventions européennes peuvent également être demandées pour chaque partie du projet. Il convient alors de voter les plans de financement en scindant le projet global en 2 (Parc communale-et voies douces)

- **plans de financement pour la demande de subvention**

- Plan de financement du projet : Parc communal (délibération : N° 1-14/09/2023) :

Le maire présente le projet du Parc communal.

Le coût du projet Parc communal est estimé à 178 029,00 € HT soit 209 634,80 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention européenne au titre de LEADER.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Subventions			
Principaux postes	Montant HT	Sources	Types d'aide	Montant HT	Taux
MOE	3 120,00 €	Europe	LEADER	25 000,00 €	
Travaux	154 909,00 €	Etat	DETR	66 051,60 €	40 % de 165 129,00 €
Achat	20 000,00 €		ANS	16 135,00 €	
		Département	Fonds de Solidarité 79	17 783,81 €	
		Autofinancement	Fonds propres	53 058,59 €	29,8 % de 178 029,00 €
<b>Total HT</b>	<b>178 029,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>178 029,00 €</b>	
TVA	31 605,80 €	TVA		31 605,80 €	
Total TTC	209 634,80 €	Total TTC		209 634,80 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par vote à main levée :

- approuve l'avant-projet et le plan de financement,
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de la commune.

- Plan de financement du projet : Voies douces (délibération : N° 2-14/09/2023) :

Le maire présente le projet de voies douces.

Le coût du projet voies douces est estimé à 136 114,50 € HT soit 163 093,00 € TTC

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Subventions			
Principaux postes	Montant HT	Sources	Types d'aide	Montant HT	Taux
MOE	4 560,00 €	Europe	FEDER	50 000,00 €	
Travaux	130 332,50 €	Département	Fonds de Solidarité 79	23 823,19 €	
Achat	1 222,00 €		Amendes de police	25 310,41 €	
		Autre	SIEDS	9 758,00 €	
		Autofinancement	Fonds propres	27 222,90 €	20 % de 136 114,50 €
<b>Total HT</b>	<b>136 114,50 €</b>	<b>Total</b>		<b>136 114,50 €</b>	
TVA	26 978,50 €	TVA		26 978,50 €	
Total TTC	163 093,00 €	Total TTC		163 093,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par vote à main levée :

- approuve l'avant-projet et le plan de financement,

- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de la commune.

### **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Jacques Mozzi-Ravel rappelle les attentes concernant la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Afin que chacun puisse étudier les possibilités, le maire propose de convenir d'une autre réunion pour déterminer les Zones d'accélération des énergies renouvelables. Cette réunion aura lieu le mardi 26 septembre à 20h30 à la mairie.

Dans l'attente de la définition des zones, les projets d'installation d'énergie renouvelable ne recevront pas d'avis favorable.

### **Haie : futures plantations**

Le maire propose que lors la réunion sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, soient également abordées les propositions de plantation de haie sur la commune.

### **Convention avec le SIVU de mise à disposition de personnel et autres frais** (délibération : N° 3-14/09/2023)

Avec le retrait de la commune de Cours du RPI et surtout la concentration du RPI sur l'école de Surin, le personnel de restauration scolaire et le personnel d'entretien-hygiène, précédemment à la charge de chacune des communes, seront dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la charge du SIVU. Ces personnels œuvrant sur l'école sont des agents de la commune de Surin. Il convient de faire une convention de mise à disposition de ces agents entre la commune de Surin et le SIVU afin que ce dernier rembourse leurs prestations.

A l'unanimité par vote à main levée, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

### **Eglise et journée du patrimoine**

Le 2<sup>nd</sup> adjoint, Thierry Delplancq rappelle à l'assemblée que l'Eglise sera ouverte lors des journées du patrimoine. Des panneaux provisoires seront disposés dans l'église afin d'expliquer l'histoire de l'église, de la cloche et de décrire les chasubles. Les contenus de ces panneaux ont été faits en collaboration avec Mme Géri de la conservation des antiquités et objets d'arts des Deux-Sèvres. Des plaques explicatives seront installées de façon définitive par l'entreprise Miras. Les visuels des plaques ont été présentés et acceptés par le conseil

### **Représentant artistique de la commune au CARUG**

Le maire propose que chacun réfléchisse de son côté et en parle éventuellement aux personnes susceptibles d'être intéressées.

### **Compte rendu EPCI et commissions**

- Le maire a assisté à la réunion SECO avant le début des travaux de pose des canalisations pour le renouvellement du réseau d'eau potable qui sera connecté au château d'eau. 8 communes sont impactées par ces travaux. Il était le seul maire présent.
- Le maire a également assisté à une réunion avec Bouygues et une de ses filiales dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux à La Véquière. La plupart des propriétaires concernés a pu être contacté et a donné son accord. Seul le propriétaire ou les propriétaires d'une maison non habitée restent difficiles à joindre mais cela devrait être réglé dans la semaine à venir. Les deux tranches se succéderont sur 2023-2024.
- Le 2<sup>nd</sup> adjoint, Thierry Delplancq propose que la commission communication se réunisse d'ici la fin du mois afin de préparer le bulletin municipal. L'imprimeur

souhaiterait qu'il lui soit remis mi-novembre pour une distribution la 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier. Une réunion est fixée le 29 septembre.

### Questions diverses

- Le député, Bastien Marchive propose aux conseillers une visite de l'assemblée nationale le mercredi 27 septembre, à 15h20. Le délai étant court aucun conseiller n'est susceptible d'être disponible à cette date. Le maire va demander à M. Marchive que cette visite soit repoussée à l'année prochaine.
- La rentrée des classes s'est bien déroulée dans le cadre du nouveau RPI concentré. Les parents ont apprécié l'inscription « Ecole de Surin-Xaintray » sur le fronton de l'école.
- Cérémonie de commémoration du 11 novembre : Le 2nd adjoint, Thierry Delplancq rappelle que cette année un piquet d'honneur sera présent. Avec l'accord et l'investissement de l'équipe enseignante de l'école, les élèves viendront également chanter et certainement faire une lecture.
- Antenne téléphonique : Le maire indique qu'il ne sait toujours pas précisément quand l'antenne sera fonctionnelle. Orange et son sous-traitant lui avaient indiqué une mise en service fin juin, puis fin juillet. Ils n'ont pas tenu leurs engagements. Aujourd'hui, ils donnent comme délais : « avant la fin de l'année ».
- Travaux impasse du Faubourg à la Ruffinière : Les travaux devraient être effectués courant septembre.
- Une parcelle du lotissement est en phase d'être vendue. Il ne reste plus qu'à prendre rendez-vous chez un notaire.
- Annie Dubois-Massé rapporte un certain mécontentement concernant des problèmes récurrents de chiens errants sur La Véquière. Le maire va rencontrer les propriétaires concernés dans les jours qui viennent.
- Hélène Raphel rappelle qu'il a été convenu, concernant les problèmes de haie non taillée, que chaque conseiller aille directement voir les propriétaires de leur village. Elle explique qu'elle a des difficultés pour rencontrer l'un d'eux et propose que la mairie adresse un courrier.
- Un dépôt sauvage a été constaté dans l'aire de repos aux Granges Rateaux fin juillet. Les propriétaires ont été retrouvés. La commune a appliqué la procédure et infligé une amende de 135 € aux responsables.

Séance levée à 22h40

N° 1-14/09/2023	Plan de financement du projet : Parc communal	Approuvée
N° 2-14/09/2023	Plan de financement du projet : Voies douces	Approuvée
N° 3-14/09/2023	Convention avec le SIVU de mise à disposition de personnel et autres frais	Approuvée

Le président	Le secrétaire
P. Jeannot	R.Weill